

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

PARIS 1901

17 novembre 1700.

Monsieur,

Vous avés veu par mes lettres précédentes le caractère de[s] gens de Bergerac et la manière dont ils ont receu ce que je leur ay déclaré. Je ne me suis point relâché pour cella, et j'ay toujours continué à acister aux instructions quy se sont faites, pour tâcher de les y attirer, mais d'abord sans aucun fruit. Il n'y a eu que ceux quy s'étoient déclarés les premiers jours quy y sont venus, quelques soins que je me donnasse pour y faire venir les autres. La douceur avec laquelle je m'y prenois les portoit à un tel point d'insolence, qu'ils ne reconnoissoient aucune autorité. Quand les maires et consuls les avertissoient de me venir parler, ils montoient sur le champ à cheval pour aller à leur vignes autour de la ville; d'autres demandoient de quel droit je les envoyois chercher, et d'autres disoient tout net qu'ils ne vouloient point venir. Vendredy dernier même, ayant fait avertir par un consul un nommé Beslance², praticien, homme dangereux pour la religion, de me venir parler, il répondit qu'il n'en feroit rien, dequoy le consul m'étant venu avertir, je l'y renvoyé avec quelques-uns de mes gens pour l'amener, et luy ayant demandé pourquoy il refusoit de venir quand je luy mandois, il me répondit qu'il n'avoit rien à me dire. Je ne crus pas devoir autoriser ces sortes de réponces, et sur le champ je l'en-

1. Ne sont pas dans nos pièces.

2. Lire : Bayssalance.

voyay en prison pour l'exemple. Je fis ensuite avertir plus de deux cens des nouveaux convertis de toutes sortes de conditions de se trouver samedy chès moy, pour que je pusse au moins leur parler, mais de ce nombre il ne s'en trouva uniquement que trois.

Je ne me relâchay pourtant point pour leur résistance, et j'ay continué tous les jours d'envoyer chès les principaux de la ville, dont quelques-uns, étonnés par l'exemple de Beslance, se sont enfin résolus de me venir parler, et quand je puis les résoudre à venir chès moy, il n'y en a point que je ne détermine d'acister aux instructions. Hier même, j'en gagnay deux des chefs d'émeute et chefs de parties, quy vont présentement de maison en maison à la quête des autres; ce commencement me fait espérer un heureux succès, pourveu que j'aye les moyens de les faire venir chès moy quand je les enverray chercher.

Je croirois, Monsieur, comme je vous l'ay déjà marqué, que le moyen le plus efficace, le plus doux, et quy se feroit avec moins de bruit, de les engager d'acister aux instructions et à obéir, ce seroit quelques peines pécuniaires, telles que le roy voudroit taxer, quy ne feroit en cella que retirer partie de plus grandes sommes qu'il a autres fois sy libéralement répandues pour la conversion de cette ville. Il n'y auroit pour cella qu'à mander à M. Dechillaux, lieutenant général, de les ordonner sur ce que je luy en dirois, par la connoissance que j'aurois de leur manquement. C'est un magistrat vénérable par son aage, par son intégrité, par le zelle qu'il a toujours eu pour la religion et pour le service du roy, qui dans sa jeunesse a été longtemps prisonnier dans cette même ville, ayant été pris servant dans l'armée de Sa Majesté dans le temps des guerres civiles, et quy, pendant la dernière sédition qu'il y eut icy, en arrêta les chefs et le cours, et a toujours été employé aux affaires les plus délicates. L'argent quy proviendrait en suite de ces peines pécuniaires, seroit remis entre les mains de quy il plairoit au roy, pour en faire l'employ que Sa Majesté ordonneroit; c'est la voye dont M. l'intendant de Montauban s'est servy avec un succès presque incroyable, et il n'y en a pas un seul dans toute sa généralité, à ce qu'il m'a mandé luy-même, quy n'aille à l'église¹.

1. « ...Quand quelqu'un manque à aller à la messe ou à l'instruction, aussitôt je l'envoie quérir pour lui représenter de quelle conséquence il est de ne se point relâcher dans une affaire aussi importante que celle de la religion. Cela a produit un si bon effet, que presque tous nos nouveaux convertis les plus opiniâtres qui regardoient avec horreur la porte de l'église, vont assidûment à la messe... » (Le Gendre, intendant de

Un de ceux quy me sert le mieulx pour gagner les nouveaux convertis, et quy va leur parler chés eux pour les engager à faire leur devoir, est le s^r Brie de Charron, gentilhomme malaisé, fils d'un avocat de cette ville. C'est le premier quy, à mon arrivée, s'est résolu à faire son devoir, et il me parott de très bonne foy. Je croy qu'il mérite que le roy ait quelque bonté pour luy; il est vray qu'il est marié contre les formes prescrites par les canons, mais il souhaiteroit de tout son cœur que sa femme voulût se faire instruire et qu'elle fût pour cella dans un couvent. Je vous envoie, Monsieur, la lettre qu'il m'en a écrite¹, et sa demande me parait fort juste.

J'ay été informé, Monsieur, qu'il est arrivé d'Holande, en ce pais, quatre fugitifs quy rôdent autour de Bergerac, de Sainte-Foy, de Thonneins (Tonneins) et de Clérac, pour engager les gens à sortir du royaume, s'offrant d'être leurs guides. Il font depuis plusieurs années ce commerce et gagnent beaucoup à cella, ils vont par terre et suivent la grand route de Paris². Je croy qu'on pourroit les atraper en donnant ordre qu'on les guettât aux passages des rivières, comme au port de Pilles³, au pont d'Orléans et ailleurs. Sy j'en puis découvrir quelques choses de plus particulier, je vous le feray sçavoir. Je suis toujours plus que personne du monde, Monsieur, votre... etc.

LE DUC DE LA FORCE.

A Bergerac, ce 17 novembre 1700.